# *ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE PROTHESISTE*

PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 16/10/2008 21:37:33

AudioprothÃ©siste, prothÃ©siste dentaire, orthoprothÃ©siste, podo-orthÃ©siste, orthopÃ©diste-orthÃ©siste, tous sont spÃ©cialisÃ©s dans l'appareillage et concourent Ã faciliter la vie des patients.Â **AUDIOPROTHESISTE PROFESSION** L'audioprothÃ©siste est un professionnel qui procÃ¨de Ã  l'appareillage des dÃ©ficients de l'ouÃ¯e. Cet appareillage comprend le choix, l'adaptation, la dÃ©livrance, le contrÃ´le d'efficacitÃ© immÃ©diat et permanent de la prothÃ¨se auditive et l'Ã©ducation prothÃ©tique du dÃ©ficient de l'ouÃ¯e. La dÃ©livrance d'un appareil de prothÃ¨se auditive est soumise Ã  la prescription mÃ©dicale prÃ©alable et obligatoire du port d'un appareil. A l'heure actuelle, environ 1500 audioprothÃ©sistes exercent en France.Â Â

***ORTHOPROTHESISTE*** L'orthoprothÃ©siste Ã©labore et pose sur mesure de grands appareillages, prothÃ¨ses et orthÃ¨ses. Selon le niveau de formation, l'orthoprothÃ©siste a des responsabilitÃ©s diffÃ©rentesÂ : - Le titulaire d'un CAP d'orthoprothÃ©siste qui se prÃ©pare en 2 ans aprÃ¨s la 3 Ã¨me , est un professionnel qui s'occupe de la rÃ©alisation de l'appareillage.

- Le titulaire du DiplÃ´me de technicien (DT) prothÃ©siste-orthÃ©siste, qui se prÃ©pare en 2 ans est chef d'atelier. Cette formation est ouverte aux titulaires du CAP prothÃ©siste-orthÃ©siste, du BEP podo-orthÃ©siste, des BEP industriels et aux Ã©lÃ¨ves ayant accompli une premiÃ¨re Sciences et technologie industrielle (STI), spÃ©cialitÃ© gÃ©nie mÃ©canique, option matÃ©riaux souples.

- Le titulaire du BTS prothÃ©siste-orthÃ©siste, qui se prÃ©pare en 3 ans aprÃ¨s un bac scientifique, STI ou sciences et techniques de laboratoire (STL) est chargÃ© de concevoir, superviser la rÃ©alisation et adapter Ã  la personne l'appareillage nÃ©cessaire. La formation comprend des enseignements thÃ©oriques et des stages et donne lieu, en troisiÃ¨me annÃ©e Ã  la rÃ©daction d'un rapport de stage, avec soutenance devant un jury.Â ***PODO-ORTHESISTE*** Le podo-orthÃ©siste s'occupe de l'appareillage du pied. Selon le niveau de formation, il a des responsabilitÃ©s diffÃ©rentesÂ : - Le titulaire du CAP de podo-orthÃ©siste (formation en deux ans, aprÃ¨s la troisiÃ¨me), de fabrication de chaussures, ou du BEP technique du cuir et matÃ©riaux associÃ©s est ouvrier coupeur, monteur et finisseur.

- Le titulaire du DT de podo-orthÃ©siste est chef d'atelier. Il Ã©tablit les patrons et coordonne les opÃ©rations de fabrication. La formation dure deux ans et est accessible aux titulaires du CAP d'orthoprothÃ©siste ou de cordonnier-bottier, ainsi qu'aux titulaires d'un BEP matÃ©riaux souples.

- Le titulaire du BTS podo-orthÃ©siste procÃ¨de, Ã  partir d'une prescription mÃ©dicale, Ã  la conception, Ã  l'adaptation et aux Ã©ventuelles rectifications de l'appareillage. La formation dure trois ans et est ouverte aux titulaires d'un baccalaurÃ©at scientifique, STI ou STL. Les personnes justifiant de trois annÃ©es d'exercice Ã  temps plein de l'activitÃ© peuvent se prÃ©senter Ã  l'examen du BTS.Â ***ORTHOPEDISTE-PROTHESISTE*** Il

fabrique le petit appareillage mÃ©dical (cannes, bÃ©quilles, vÃªtements pour grands brÃ»lÃ©s.).

Il est titulaire du Certificat de technicien supÃ©rieur d'othopÃ©diste-orthÃ©siste, ouvert aux candidatsÂ :

- AgÃ©s d'au moins 22 ans
- Titulaires du baccalaurÃ©at ou d'une expÃ©rience professionnelle de trois ans
- Ayant rÃ©ussi les tests d'entrÃ©e et l'entretien.

La formation dure 10 mois et comporte des enseignements thÃ©oriques et des stages pratiques en entreprise.Â ***PROTHESISTE DENTAIRE*** Il conÃ§oit et fabrique les prothÃ¨ses dentaires d'aprÃ¨s les empreintes qu'il reÃ§oit du chirurgien-dentiste. Il peut aussi, une fois la prothÃ¨se terminÃ©e, intervenir Ã  nouveau pour d'Ã©ventuelles finitions. Les prothÃ©sistes exercent surtout dans des laboratoiresÂ : environ 6000 laboratoires sont implantÃ©s en France et emploient prÃ¨s de 22000 salariÃ©s. Ils peuvent aussi Ãªtre salariÃ©s dans des cabinets dentaires (15 %) ou exercer dans le secteur libÃ©ral. Les possibilitÃ©s de carriÃ¨re sont actuellement trÃ¨s limitÃ©esÂ : d'une part, le taux de chÃ´mage, est Ã©levÃ© (600 postes par an pour 2000 diplÃ´mÃ©s) d'autre part, le coÃ»t de l'installation est Ã©levÃ© (entre 120000 et 160000 euros). Plusieurs formations sont envisageablesÂ :

- Le CAP de prothÃ©siste dentaire est le minimum exigÃ© pour exercer la profession. Il permet Ã son titulaire d'occuper un poste d'ouvrier dans un laboratoire. Il se prÃ©pare en deux ou trois ans dans un lycÃ©e professionnel, aprÃ¨s la troisiÃ¨me ou la seconde, avec la possibilitÃ© de choisir une formation en alternance (cours thÃ©oriques et formation sur le terrain). Le programme d'enseignement comprend notamment des matiÃ¨res telles que l'anatomie dentaire, l'Ã©tude des matÃ©riaux, le dessin technique, la gestion de l'entreprise.

*Attention* Â : l'accÃ¨s au CAP est trÃ¨s sÃ©lectifÂ !

- Le Brevet professionnel de prothÃ©siste dentaire se prÃ©pare en apprentissage, en deux ans, aprÃ¨s le CAP. Il permet d'acquÃ©rir un niveau de qualification plus Ã©levÃ© et d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la gestionÂ : il est donc recommandÃ© pour ceux qui veulent s'installer Ã  leur compte.

- Le Brevet technique des mÃ©tiers (BTM), diplÃ´me de la chambre des mÃ©tiers, se prÃ©pare en deux ans aprÃ¨s le CAP et permet d'acquÃ©rir les compÃ©tences nÃ©cessaires pour devenir chef de laboratoire et encadrer une Ã©quipe.

- Le BTM supÃ©rieur, diplÃ´me de niveau bac+2 se prÃ©pare en deux ans aprÃ¨s le BTM, en formation continue. Il permet aux salariÃ©s et chefs d'entreprise d'atteindre le niveau de qualification exigÃ© par les Ã©volutions technologiques et pratiques du mÃ©tier.

- Enfin, il est possible de suivre des spÃ©cialisations en cÃ©ramique et occlusion ou en prothÃ¨se totale proposÃ©es par l'Union nationale patronale des prothÃ©sistes dentaires (UNPPD). Ces formations durent deux ans et sont ouvertes aux prothÃ©sistes dÃ©jÃ  diplÃ´mÃ©s et possÃ©dant 5 Ã  8 ans d'expÃ©rience professionnelle. Â Â L'audioprothÃ©siste est titulaire d'un DiplÃ´me d'Etat qui se prÃ©pare en trois ans dans des Ã©tablissements d'enseignement supÃ©rieur habilitÃ©s par arrÃªtÃ© du ministre de l'enseignement supÃ©rieur et du ministre de la santÃ©. **ACCES Â :** la formation est ouverte aux candidatsÂ : Titulaires du baccalaurÃ©at, ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de rÃ©ussite Ã l'examen spÃ©cial d'entrÃ©e Ã  l'universitÃ© ou d'un diplÃ´me d'accÃ¨s Ã  l'universitÃ©Â ; Ayant satisfait aux Ã©preuves d'admission qui comprennent Â : - Trois Ã©preuves Ã©critesÂ : physique (2 heures, notÃ©e sur 20, coefficient 2), mathÃ©matiques (1 heure, notÃ©e sur 20, coefficient 1), biologie (2 heures, notÃ©e sur 20, coefficient 2), Ã  partir des programmes des classes de terminale scientifique.

Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne gÃ©nÃ©rale Ã©gale ou supÃ©rieure Ã  8 sur 20 peuvent se prÃ©senter Ã  l'Ã©preuve orale.

- Une Ã©preuve orale qui Ã©value les connaissances de culture gÃ©nÃ©rale et les aptitudes psychotechniques des candidats. Elle est affectÃ©e d'un coefficient 5.

**FORMATION Â :** Elle dure trois ans et comprend des enseignements thÃ©oriques, dirigÃ©s, pratiques, des stages (donnant lieu Ã  rapport de stage) et la soutenance d'un mÃ©moire de recherche, en fin d'Ã©tudes. Chacune des trois annÃ©es d'Ã©tudes fait l'objet d'un examen terminal portant sur l'ensemble des matiÃ¨res enseignÃ©es dans l'annÃ©e. Les Ã©tudiants doivent obtenir une moyenne d'au moins 10 sur 20 Ã  l'ensemble des travaux pratiques et des stages pour pouvoir passer cet examen terminal. Cet examen comprendÂ :

- Des Ã©preuves Ã©critesÂ ;
- Des travaux pratiquesÂ ;
- Une Ã©preuve orale en troisiÃ¨me annÃ©e, portant sur l'ensemble su programme des trois annÃ©es. Les Ã©tudiants doivent obtenir une moyenne gÃ©nÃ©rale d'au moins 10 sur 20 pour passer dans l'annÃ©e supÃ©rieure, sans note infÃ©rieure Ã  5 sur 20.

La soutenance du mÃ©moire de recherche ne peut se faire qu'aprÃ¨s validation de la troisiÃ¨me annÃ©e d'Ã©tudes. Elle est publique.

**DELIVRANCE DU DIPLOME D ETAT** Le DiplÃ´me d'Etat est dÃ©livrÃ© aux candidatsÂ :

- Ayant rÃ©ussi les examens de premiÃ¨re, seconde et troisiÃ¨me annÃ©e
- Ayant soutenu avec succÃ¨s leur mÃ©moire de recherche.

**POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME** Il existe des possibilitÃ©s de se spÃ©cialiserÂ en suivant un :

- DU techniques audio prothÃ©tiques, Ã  la facultÃ© de pharmacie de MontpellierÂ ;
- DU audioprothÃ¨se implantÃ©e ou audio phonologie de l'enfant Ã  la facultÃ© de mÃ©decine Saint-Antoine Ã  Paris.